



APARS 56 vous propose un stage découverte de la survie en Autonomie – 2 jours et 1 nuit en forêt Bretonne

Veillez trouver ci-dessous le descriptif de votre séjour en Bretagne.

N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires

DESCRIPTION GENERALE :

Immergez-vous dans la nature. Au cœur de la forêt, approchez les multiples facettes de la survie et gérez les événements en fonctions des priorités.

Sur place, construisez votre abri, allumez votre feu, trouvez de l'eau, ... et survive

Ce stage se veut avant tout pédagogique, apprendre les bases de la survie dans les cas suivant en pleine nature : se perdre, accident, signalisation pour les secours et apprendre à préparer son sac avant chaque excursion.

Apprendre à se protéger est le maître mot de ce stage.

ACTIVITES :

ABRI INDIVIDUEL

Le choix vous appartient :

- Soit la mise en place d'un hamac et son tarp ultra léger et facile à mettre en place
- La tente individuelle ultra légère
- Un abri naturel avec cordage
- Abri Tarp

FEU

- Allumez votre feu en choisissant la meilleure technique parmi celles qui vous sont proposées. Une seule certitude, le briquet et les allumettes sont interdites...

L'EAU

- L'élément essentiel à la survie, découvrez comment la trouver, la filtrer et la consommer sans danger.

ALIMENTATION

- Découvrez la Boite de ration 24 h de l'armée Française

LES PREMIERS SOINS

- Apprenez les soins à apporter sur les blessures les plus fréquente en milieu naturel.

SAVOIR SE SIGNALER AUPRES DES SECOURS

- Apprendre les signaux, utiliser le matériel à disposition pour avertir les secours de votre présence.

Le sac à dos

- Constituer votre sac à dos avec le bon matériel
- Apprenez à ranger votre sac à dos

Les règles de survie

- Apprenez les 3 règles de base pour une survie dans la nature

LE PROGRAMME

2 Jours / 1 nuit

Horaire : 9h00 (jour 1) – 16h00 (jour 2)

Activités :

- Accueil et Briefing de sécurité
- Les 3 règles de survie
- Construction d'abris
- Feu
- L'eau
- Alimentation
- Les premiers soins
- Savoir se signaler auprès secours
- Le sac à dos

CETTE FORMULE COMPREND :

- L'encadrement par les animateurs de APARS 56
- Les activités
- La fourniture des boites de ration 24h
- Le repas du 1^{er} jour et du repas de clôture du 2^e jours midi
- Le prêt du matériel pour réaliser les activités : feu, eau, alimentation, construction d'abri*, premier soins

CETTE FORMULE NE COMPREND PAS :

- Ne comprend pas la mise à disposition des matériaux suivant :
- Le duvet
- Le car (tasse en inox)
- La gourde
- Le sac à dos
- Lampe frontale ou lampe de poche

BUDGET

- 70 € / personne (35 € pour les adhérents)
- 130 € / pour un couple

MATERIEL

Avant le stage et ceux lors de votre inscription

Vous devez avoir un minimum de matériel pour participer au stage :

- Duvet (sac de couchage)
- Car (tasse en inox)
- Les couverts (fourchette, couteau, cuillère)
- Gourde
- Sac à dos
- Des vêtements de rechange et chaud selon la saison.
- Tapis de sol (non obligatoire)
- Lampe frontale ou une lampe de poche
- Pancho

Matériel disponible à la location par l'association :

Celui-ci vous sera apporté le jour-même.

(Pour la location un chèque de caution vous sera demander au prix équivalent au prix d'achat des articles, pour les adhérents la location est gratuite, la caution reste obligatoire)

Matériel	Prix Location	Caution	Quantité
SAC DE COUCHAGE	20 €	60€	
Matelas en mousse	10 €	30 €	
Sac à dos 40 Litres	25 €	35 €	
Pancho	10€	35 €	
Lampe frontal (rechargeable)	5 €	20 €	

Dans le cadre de la location de Matériel

- La revu du matériel loué sur son état et vétusté sera vu avec le demandeur au moment de la remise.
- Il sera revu avec le demandeur lors de sa remise en fin de stage.
- Une fiche individuel et d'engagement du matériel loué sera signé entre l'association APARS 56 et le demandeur.

APARS 56

Apprendre, Préparer, Autonomie, Résilience, Survie

Siège : Moréac 56

Tel : 06 48 70 58 95 - apars56s@yahoo.com

Site : <https://apars56.e-monsite.com>

Les repas :

Les repas sont des moments privilégiés d'échanges et de partages d'expériences. Ils permettent aussi de continuer l'aventure sous toute ces formes.

1^{er} jour

Ouverture et découverte de la boîte de ration 24h

2^e jour

Matin : petit déjeuner café, thé, chocolat et jus d'orange seront proposés

Midi : repas du pays Breton à base de produits locaux qui clôturât en beauté notre aventure

INSCRIPTION :

Pour pouvoir vous inscrire et réserver votre stage il vous faudra : être âgé de 16 ans minimum avec la présence d'un des parents.

- Remplir le formulaire d'inscription ci-après (deux pages : données individuelles et règlement) et nous le renvoyer par mail : apars56s@yahoo.com ou par courrier postal :

APARS 56

A l'attention de M. Van Peteghem sylvain

6 rue de Keramour

56500 Moréac

- La signature de ce formulaire a valeur contractuelle*

- Verser votre participation sur le compte IBAN : FR76 1558 9569 0808 1454 2004 006 au nom de APARS 56

*vous pouvez demander par mail les Conditions Générales

Pour participer au stage il vous faut :

- Nous faire parvenir un certificat médical de moins de six mois sans contre-indication à la pratique de la « Survie en forêt »

- Avoir votre propre assurance responsabilité civile et individuelle (RC familiale*)

* Vous l'avez avec votre assurance habitation

APARS 56

Apprendre, Préparer, Autonomie, Résilience, Survie

Siège : Moréac 56

Tel : 06 48 70 58 95 - apars56s@yahoo.com

Site : <https://apars56.e-monsite.com>

Formulaire d'inscription individuelle

stage découverte de la survie en Autonomie	DU :
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse mail	
Problème médicaux/sportifs (allergies, médicaments,.....)	
APARS 56 à utiliser des images (photos, vidéos) sur lesquelles j'apparais à des fins de publication ou de publicité (site internet APARS 56, dossier, ...)	J'autorise Je n'autorise pas (rayer la mention inutile)
<u>Location de matériel :</u> - SAC DE COUCHAGE - Tapis de sol - Sac à dos 40 Litres - Pancho - Lampe frontal (rechargeable)	

Extraits de nos conditions générales

Disponibles sur demande par mail (apars56s@yahoo.com)

- A tout moment du stage vous devrez respecter et mettre en pratique les consignes de sécurité données par le ou les animateurs d'APARS 56, et ce afin d'éviter tout accident.
- Ni APARS 56, ni ses animateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'un accident arrivant en dehors de leur propre fait.
- APARS 56 vous propose des stages en pleine nature, afin de la respecter nous vous demandons de ne laisser aucun déchet ni traces de votre passage derrière vous.
- La consommation et la présence de produits illicites est interdite lors de tous nos stages.
- En cas de désistement moins de 21 jours avant le début du stage, le remboursement de la participation ne pourra plus être effectué.
- Tous les autres points repris dans nos conditions générales sont d'application.
- En signant la fiche d'inscription individuelle, vous marquez votre accord quant à la compréhension et l'application de nos conditions générales.
- L'utilisation de téléphones portables, briquets, allumettes, Est interdite.
- La consommation de boissons alcoolisées est interdite.
- APARS 56 se réserve le droit d'annuler le stage 21 jours avant le début s'il n'y a pas au minimum 7 participants. Votre participation vous est remboursée intégralement ou reste valable pour un autre stage de votre choix.

Nom + Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

